



RÉUNION DU BUREAU

Jeudi 4 juin 2015

COMPTE-RENDU

PRÉSENTS :

Yves LANIC – Caroline ROUZÉE – Marc-Antoine JAMET – Marie-Joëlle LENFANT – Stéphane SAUVAN – Guillemette NOS – Alain LEMARCHAND – Jean-Claude COURANT – Bernard LEROY – Patrick MADROUX – Thierry DELAMARE – Alain LOEB – Alexandre DELACOUR – Hervé LETELLIER – Dominique DELAFOSSE – Hubert ZOUTU – Fadilla BENAMARA – Catherine DUVALLET – Jean CARRÉ – Jacqueline PONS – François-Xavier PRIOLLAUD – Daniel JUBERT – Christian WUILQUE – Anne TERLEZ – Jean-Pierre DUVÉRE – Jean-Yves CALAIS – Richard JACQUET – Jean-Philippe BRUN – Pierre MAZURIER – François CHARLIER – Didier PIEDNOËL.

ABSENTS EXCUSÉS :

Jacky BIDAULT – René DUFOUR – Sylvie BLANDIN – Samuel ONFRAY – Jean-Michel DERREY – Jean-Pierre TROCHET – Jean-Pierre BRÉVAL – Jacky FLEITH – Céline LEMAN – Maryannick DESHAYES – Didier DAGOMET – Pierre LECUYER – Pascal LEMAIRE – Jean-Jacques LE ROUX – Gaëtan LEVITRE – Jean-Marc MOGLIA – Alain RENAUX – Jean-Claude CHRISTOPHE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Jean-Pierre CABOURDIN (Président du C2D), Madame VAUQUELIN (commune d'Herqueville), Philippe LE GAL – Régis PETIT – Philippe CROU – Frédéric FOURNIER – Marie LE CALONEC – Sid-Ahmed SIRAT – Vincent VORANGER.

Ordre du jour :

N°	SERVICE	INTITULE	INTERVENANTS
1	POLITIQUE DE LA VILLE	Point sur le dossier contrat de ville	Anne TERLEZ Laurence BOURGOISE
2	HABITAT LOGEMENT	Accueil et gestion des gens du voyage sur le territoire - Présentation du service de l'Agglomération et de de l'ASNIT	Richard JACQUET Jean-Marc LECONTE M. DUPUIS, de l'ASNIT
3	HABITAT LOGEMENT	DB 15-17 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT- LOGEMENT – Garantie d'un emprunt PHARE contracté par l'EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) de Pont de l'Arche pour une opération d'extension et de rénovation	Richard JACQUET
4	HABITAT LOGEMENT	DB 15-18 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Garantie d'un emprunt CNRACL contracté par l'EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) de Pont de l'Arche pour une opération d'extension et de rénovation de l'EHPAD	Richard JACQUET
5	ADMINISTRATION GENERALE	Examen de l'ordre du jour du conseil du 25 juin 2015	Bernard LEROY Philippe LE GAL
6		Affaires diverses	

I/ POINT SUR LE DOSSIER CONTRAT DE VILLE 2015-2020 :

A l'aide d'un diaporama, Madame TERLEZ présente les grandes actions et orientations du futur Contrat de Ville 2015-2020.

Au terme de cette présentation, Monsieur DUVERE relève que les bailleurs sociaux présents sur le quartier maison Rouge ont été exonérés de TFB à hauteur de 200 000 €. « *Il faut que l'argent serve au bien-être des habitants et non à combler d'autres déficits* » souligne-t-il.

A son tour, Monsieur PRIOLLAUD remercie Madame TERLEZ pour cette présentation et regrette le très fort désengagement de l'Etat dans le programme de renouvellement urbain. « *Nous devons rester très vigilants !* » clame-t-il. « *Et ce d'autant plus qu'une étude de l'INSEE parue hier, portant sur les disparités de pauvreté en Haute-Normandie, démontre que les plus fortes inégalités se rencontrent dans les grandes aires urbaines et les territoires les plus ruraux. L'agglomération est prise en étau entre ces deux logiques et nous devons replacer tout ce que nous ferons dans un projet de territoire.*

L'aire de Louviers est la plus pauvre de Haute-Normandie, bien plus qu'Evreux, Rouen ou Dieppe. Cela doit nous interroger sur les financements que nous devons dégager ainsi que sur l'adéquation entre l'habitat et l'emploi.

Je reviens sur ce contrat de Ville 2015-2020, compliqué et difficile à comprendre car d'une technocratie incroyable. Les premiers effets sont attendus en 2018, 2019. Que se passera-t-il après 2020 ? Les bailleurs sociaux auront-ils les reins assez solides pour porter les rénovations ? Quelle part la CASE et les communes concernées devront-elles prendre en charge ? » s'interroge-t-il.

« *Le Contrat de Ville est la compensation des déséquilibres financiers qui frappent les communes assumant des charges de centralité* » note Monsieur JAMET. *Il s'agit donc d'un rééquilibrage. Et n'oublions pas que la plus grande pauvreté de Louviers est à Val de Reuil* » insiste-t-il.

« *Tout ceci confirme que l'emploi et l'habitat sont les deux piliers sur lesquels nous devons axer le développement de l'agglomération* » souligne Monsieur LEROY.

Madame TERLEZ revient sur les propos de Monsieur DUVÉRE :

« *Nous ne pouvons pas dire que ce qui a été économisé n'a pas été redistribué aux habitants. Mais cela ne l'a peut-être pas été autant que nous l'aurions souhaité. De mon point de vue, il sera difficile de négocier cette convention avec les bailleurs sociaux.*

De plus, dans la maquette financière ANRU, il faudra faire attention à la soutenabilité de l'effort financier demandé à Val de Reuil, Louviers, aux bailleurs sociaux ainsi qu'à la CASE. Nous souhaitons travailler dans une logique de bassin de vie.

L'Etat nous met une forte pression pour que nous signions ce nouveau Contrat de Ville le 30 juin. A ce jour, cela nous semble un peu prématuré. En effet, nous souhaitons privilégier la qualité, plus que la quantité ou la rapidité. Nous ne souhaitons surtout pas dresser un inventaire à la Prévert, mais plutôt mettre en place un véritable projet territorial. Nous souhaitons donc disposer d'une maquette financière arrêtée avant de signer. Et ce d'autant plus que, contrairement à l'ANRU, nous manquons de visibilité financière pour le Contrat de Ville.

Quant à l'appel à manifestation d'intérêt, il permettra de récupérer 10 % des fonds FEDER pour favoriser la conception et la réalisation de quartiers urbains durables.

Nous devons donc nous doter d'une équipe-projet compétente, capable d'aller chercher, de mobiliser et d'utiliser les fonds européens. La CASE deviendrait ainsi, au même titre que la Région, un organisme intermédiaire. Mais cela nécessitera une ingénierie interne conséquente »...

« *C'est une véritable usine à gaz* » constate, incrédule, Monsieur LEROY.

Monsieur CARRE clôt la discussion en soulignant que « *les bailleurs sociaux n'investissent plus. Ils préfèrent se débarrasser des logements qui leur coûtent trop cher en les vendant. L'offre locative baisse de façon alarmante* » constate-t-il.

II/ ACCUEIL ET GESTION DES GENS DU VOYAGE SUR LE TERRITOIRE – PRESENTATION DU SERVICE DE L'AGGLOMERATION ET DE L'ASNIT :

Monsieur JACQUET ouvre la discussion en rappelant que l'accueil des gens du voyage dans l'agglomération se déroule plutôt bien. Les aires d'accueil de Val de Reuil, Louviers et Acquigny jouent pleinement leur rôle dans cette réussite, même s'il subsiste quelques tensions liées aux grands passages.

Monsieur LECOMTE est chargé d'étudier cette question et d'élaborer des propositions en lien avec les représentants des gens du voyage ; notamment l'ASNIT.

Dans le cadre de sa compétence Habitat, la CASE gère particulièrement bien l'accueil des gens du voyage et leur réserve un bien meilleur accueil que dans certaines communes de la métropole rouennaise.

Ce fonctionnement exemplaire est en grande partie redevable au travail mené par Monsieur LECOMTE et son équipe de quatre agents, chargée de l'accueil des voyageurs et de la perception de leurs droits de stationnement ; mais aussi du projet social qui a été mis en place.

Ce projet social permet de travailler sur la scolarité des enfants, la santé et la domiciliation ; préoccupations quotidiennes des voyageurs.

Au bout de 6 ans de travail, les résultats sont probants, même si des points doivent encore être améliorés comme, par exemple, la scolarisation des adolescents. Dans cette optique, le travail avec la CAF de l'Eure sera poursuivi dans le cadre d'un nouveau projet social.

Monsieur JACQUET remercie Monsieur DUPUIS pour sa présence et cède la parole à Monsieur LECOMTE qui relate, dans leurs grandes lignes, toutes les actions qui ont été mises en œuvre par l'agglomération afin d'accueillir les gens du voyage dans de bonnes conditions ; notamment le projet social qui a permis de travailler sur la citoyenneté et la scolarisation des plus jeunes.

Preuve du bon fonctionnement de ces aires, l'agglomération n'a enregistré qu'un impayé d'environ 3,50 € depuis leur ouverture.

Monsieur LECOMTE décrit ensuite les mouvements de circulation et les grandes aires de vie des gens du voyage dans l'Eure et la partie limitrophe de la Seine-Maritime. Les familles se déplacent assez souvent, mais restent attachées à un territoire. Les missions évangéliques créent de grands rassemblements qu'il faut pouvoir accueillir dans de bonnes conditions.

Monsieur LECOMTE cède la parole à Monsieur DUPUIS qui présente les missions de l'ASNIT.

Se déclarant « *très heureux de rencontrer les élus* », il rappelle que « *l'accueil des gens du voyage sur la CASE est une expérience qui démontre qu'il est possible d'accueillir ces populations dans de bonnes conditions* ».

« *L'ASNIT est une association administrée par les différentes ethnies de la communauté tzigane, poursuit-il. C'est la principale association représentative des gens du voyage. Son action ne se situe pas dans la représentation syndicale ou la défense des voyageurs, mais se place plutôt dans une optique de travail avec les sédentaires.*

Créée il y a 38 ans, pour régler les problèmes de stationnement et de scolarisation, l'ASNIT est membre de la fédération protestante de France. Elle reprend la philosophie générale de la religion protestante et vise l'entraide entre membres de la communauté. En effet, poursuit-il, comme n'importe quelle population, il y a de grosses différences dans la population tzigane : différences de ressources, d'éducation, de culture, etc.

Face à cette diversité, il fallait adapter la réponse de la CASE à la question du stationnement des familles. Quelles familles accueillir ? Quel type de stationnement leur proposer ? Quel mode de gestion retenir ? Autant de problèmes qui ont été progressivement résolus grâce à un travail commun mené par les techniciens de la CASE, de l'Etat et par les représentants de l'ASNIT dans le plus grand respect mutuel.

Il y a malheureusement des exemples d'échec telle l'aire de Cléon, qui n'a jamais bien fonctionné et qui s'est vite retrouvée saccagée, déplore Monsieur DUPUIS. Mais à la CASE, nous avons réussi parce que nous avons travaillé ensemble dans le respect.

Nous avons identifié les familles du secteur qui, telles des navires, ont leur port d'attache. Elles y ont leurs habitudes historiques et nous évitons que des familles extérieures cassent l'harmonie des familles résidentes. Nous sommes très vigilants sur ce point, insiste-t-il.

En ce qui concerne la question des grands passages, nous coordonnons 138 groupes sur toute la France ; avec toutes les difficultés de cohabitation que cela engendre. Ainsi, actuellement, il y a un rassemblement de 150 caravanes à la limite de l'Eure et des Yvelines, département qui n'a pas d'aires d'accueil.

Cette question de l'accueil des grands passages est également posée dans la métropole rouennaise. Après avoir stationné à Saint Pierre lès Elbeuf, les voyageurs se sont installés à Oissel et devraient bientôt arriver à Grand Couronne. Nous essayons d'éviter que ces familles arrivent sur l'agglomération Seine-Eure, même s'il est fondamental d'avoir un maillage cohérent d'accueil des grands passages dans le département de l'Eure. Nous menons un gros travail sur ce sujet avec les services de la CASE, indique Monsieur DUPUIS.

Sachez enfin qu'une loi en vue de la suppression des titres de circulation est en préparation. Cela ne sera pas sans conséquence sur la domiciliation des familles et l'exercice de leur droit de vote. Aux dernières nouvelles, les CCAS seraient mis à contribution pour domicilier les familles. Mais il faudra éviter que les familles ne se sédentarisent sur les aires d'accueil » conclut-il.

Monsieur LEROY remercie Monsieur DUPUIS pour cette présentation très complète et rappelle qu'il a rencontré Monsieur VERMEERSCH avant de renouveler la convention triennale qui lie la CASE à l'ASNIT.

Monsieur CARRÉ demande s'il existe une estimation de la population des voyageurs et du nombre d'aires d'accueil.

Monsieur DUPUIS répond que la France compte environ 600 000 à 700 000 voyageurs âgés de plus de 16 ans. « *Nous n'avons pas de chiffres fiables pour les enfants de moins de 16 ans. Nous essayons de travailler avec l'Education Nationale, mais nous n'avons pas d'éléments crédibles et c'est un véritable handicap* » reconnaît-il avant d'indiquer qu'environ 50 % des places nécessaires ont été réalisées.

Monsieur JAMET intervient en tant que Président du CNED et propose de rencontrer une délégation afin de discuter de l'enseignement à distance.

Monsieur DUPUIS remercie Monsieur JAMET pour cette proposition et indique qu'il avait « *pensé à le rencontrer car les petits voyageurs sont très connectés. L'enseignement à distance paraît donc très adapté. Il faudrait néanmoins que des mesures soient prises pour permettre une double inscription dans les écoles et au CNED, dans la mesure du possible* » propose-t-il.

Monsieur BRUN demande quels sont les métiers habituellement pratiqués par les gens du voyage.

Monsieur DUPUIS répond que, traditionnellement, ces populations savaient s'adapter aux besoins des populations sédentaires et constituaient le gros de la main d'œuvre agricole pour effectuer les travaux de fenaisons, les moissons, les vendanges, la cueillette des fruits et légumes, etc. Le commerce et l'étamage font également partie de leurs activités traditionnelles. « *Aujourd'hui,*

poursuit-il, ils effectuent encore des métiers manuels et indépendants dans les secteurs du commerce ambulant, du porte à porte, de l'élagage, etc. Ils n'ont pas abandonné les activités saisonnières comme les vendanges. Et la création du statut d'auto-entrepreneur leur a permis de régulariser leur activité. La plupart d'entre eux est désormais déclarée au registre du commerce, à la chambre de métiers. L'exercice d'une profession maintient la solidarité familiale, interfamiliale et intergénérationnelle » souligne-t-il.

Monsieur CHARLIER nuance le propos de Monsieur DUPUIS :

« J'ai rencontré des familles qui ne souhaitent pas s'installer dans les aires d'accueil. Il y a de plus en plus de familles sédentaires qui essaient d'acquérir des terrains situés en zone naturelle inconstructible dans la vallée de la Seine ou de l'Eure. C'est un véritable problème. Que faire ? » questionne-t-il.

« Nous sommes dans le domaine du logement, de l'habitat, répond Monsieur DUPUIS. Les familles demandent des terrains pour pouvoir stationner tranquillement et offrir de bonnes conditions de vie à leurs enfants. Il faut savoir qu'on compte, généralement, quatre enfants par foyer.

Comme je le disais précédemment, les familles ont leur port d'attache. Elles souhaitent y stationner dans la tranquillité. A l'ASNIT, nous identifions les lieux interdits avec les pouvoirs publics. Cette inflexion vers le stationnement sédentaire dans des secteurs qui n'ont pas été prévus pour nous inquiète aussi puisqu'elle crée de l'incompréhension, du ressentiment, du rejet » constate-t-il.

« Il faut donc initier une réflexion à l'échelle de l'agglomération » insiste Monsieur CHARLIER.

« C'est la prochaine étape du projet social lié à l'accueil des gens du voyage » conclut Monsieur LECOMTE.

III/ DB 15-17 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT- LOGEMENT – Garantie d'un emprunt PHARE contracté par l'EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) de Pont de l'Arche pour une opération d'extension et de rénovation :

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

ARTICLE 1 – La Communauté d'agglomération Seine-Eure accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de **3 808 798,95 €** représentant 55% d'un emprunt d'un montant total de **6 925 089 €** que l'Emprunteur se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt constitué d'une ligne du Prêt est destiné à une opération d'extension et de rénovation de l'EHPAD à Pont de l'Arche.

ARTICLE 2 – Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

	Ligne du Prêt 1
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PHARE
Montant de la Ligne du Prêt	6 925 089 €
Durée totale du prêt	30 ans
Périodicités des échéances	Trimestrielle
Durée de la phase de préfinancement	De 3 à 24 mois
Durée de la phase d'amortissement	120 trimestres
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuarial annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,60 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en</i>

	<i>fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire avec échéance déduite
Modalité de révision	Simple révisabilité (SR)

ARTICLE 3 - La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitulation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

ARTICLE 4 – Le bureau communautaire s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

IV/ DB 15-18 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Garantie d'un emprunt CNRACL contracté par l'EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) de Pont de l'Arche pour une opération d'extension et de rénovation de l'EHPAD

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le bureau communautaire décide à l'unanimité :

ARTICLE 1 – La Communauté d'agglomération Seine-Eure accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de **550 000 €** représentant 55% pour cet emprunt d'un montant total de **1 000 000 €** que l'Emprunteur se propose de contracter auprès de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Ce prêt constitué d'une ligne du Prêt est destiné à une opération d'extension et de rénovation de l'EHPAD à Pont de l'Arche.

ARTICLE 2 – Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Caractéristiques de la Ligne du Prêt	Ligne du Prêt 1
	CNRACL
Montant de la Ligne du Prêt	1 000 000 €
Durée totale du prêt	25 ans
Périodicités des échéances	Trimestrielle
Durée de la phase de préfinancement	De 3 à 24 mois
Durée de la phase d'amortissement	100 trimestres
Index	Sans objet
Taux d'intérêt actuariel annuel	0%
Profil d'amortissement	Linéaire
Modalité de révision	Sans objet

ARTICLE 3 - La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en

renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitulation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

ARTICLE 4 – Le bureau communautaire s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

VI/ EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2015 :

L'ordre du jour n'appelle aucune remarque.

La délibération portant sur le renouvellement de la DSP Transports sera envoyée en deux fois. Le gros du dossier parviendra aux élus 15 jours avant la date du Conseil afin qu'ils aient le temps de l'étudier.

VI/ QUESTIONS DIVERSES :

Point d'information sur le schéma de mutualisation :

Monsieur SIRAT rappelle que la mise en œuvre d'un schéma de mutualisation est obligatoire et doit être concrétisée au 31 décembre 2015.

Un cycle de réunions territoriales a été mené en début d'année, avec les communes, et a permis de dégager quelques pistes de travail.

La mutualisation ne peut se faire qu'avec une démarche volontaire des communes et ne constitue en aucun cas un abandon ou un transfert de compétence. Elle porte sur la mise en commun de sujets qui n'ont aucun caractère stratégique comme, par exemple, la reprographie.

La finalisation de ce schéma est prévue courant septembre.

Madame TERLEZ souligne que des simulations techniques et financières ont été faites par la régie des deux aires afin de déterminer le tarif et le nombre de repas supplémentaires qu'elle est en capacité de fournir. La régie est capable de fournir des repas à toutes les communes qui assurent la restauration en régie municipale. Les communes ayant opté pour une DSP ne pourront pas accéder à ce service.

Se pose également la question de la logistique liée aux livraisons dans les écoles (horaires, véhicules, etc.).

Défense contre l'incendie :

Monsieur CARRÉ souhaite que l'agglomération se dote de cette compétence afin d'entretenir et contrôler le réseau de bouches à incendie.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 22 h 45.

Le Président

Par délégation Bernard LEROY
Le Directeur Général

Philippe LE GAL

